

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 16 juin 2022

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud

ÉTAIENT PRESENTS :

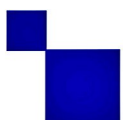
M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bedreddine, Mme Youssef, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo, Mme Pierre

ÉTAIENT EXCUSES :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Constant
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Denis
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Capanema
M. Molossi donnant pouvoir à Mme Thibault
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Cannarozzo
M. Martin P-Y donnant pouvoir à M. Cranoly
Mme Ségura-Traoré donnant pouvoir à M. Dallier

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Monany, Mme Franclet



Délibération n° 2022-VI-13 du 16 juin 2022

COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2021 – BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT.

Le conseil départemental,

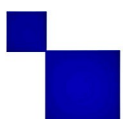
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2007 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.4 applicables aux services publics locaux industriels et commerciaux,

Vu le rapport de son président,

Les commissions consultées,

après en avoir délibéré,



- APPROUVE le compte administratif pour 2021 pour le budget annexe d'assainissement qui se décompose de la façon suivante :

Volume global des réalisations de l'exercice 2021 :

- des dépenses de : 102 518 700,32 euros,
- des recettes de : 119 664 309,19 euros,

et en volume réel :

- des dépenses de : 77 089 545,44 euros,
- des recettes de : 94 235 154,31 euros.

Section investissement

Déficit antérieur reporté de 2020: 11 049 718,08 euros.

Réalisation de l'exercice 2021 :

- volume global : 56 934 085,09 euros en dépenses et 56 441 834,30 euros en recettes,
- volume réel : 51 607 582,68 euros en dépenses et 36 010 485,42 euros en recettes.

Section d'exploitation

Excédent antérieur, libre d'affectation, reporté de 2020 : 0,00 euro.

Réalisation de l'exercice 2021 :

- volume global : 45 584 615,23 euros en dépenses et 63 222 474,89 euros en recettes,
- volume réel : 25 481 962,76 euros en dépenses et 58 224 668,89 euros en recettes.

- CONSTATE l'existence d'un excédent global des recettes sur les dépenses de 6 095 890,79 euros qui englobe :

- le déficit d'investissement : 11 541 968,87 euros,
- l'excédent d'exploitation : 17 637 859,66 euros.

- DÉCIDE d'affecter l'excédent d'exploitation à la section d'investissement pour un montant de 17 637 859,66 euros (au compte 1068), dont 11 541 968,87 euros à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Ces décisions d'affectation feront l'objet d'inscriptions au prochain stade budgétaire.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, Mme Lecroq, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon

Abstention(s) de :

M. Dallier, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura-Traoré, M. Chabani, Mme Lagarde, M. Cannarozzo, Mme Pierre

N'ayant pas pris part ni au débat ni au vote :

M. Troussel

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 14
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.